



Discours

de

**Mme Maya Dagher
Représentante permanente adjointe
du Liban auprès des Nations Unies**

**à la
Troisième Commission**

Point 68 : « Promotion et protection des droits de l'enfant »

New York, le 10 Octobre 2017

Vérifier à l'audition

***Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017***

M. le Président,

La Convention relative aux droits de l'enfant est l'instrument le plus ratifié au monde.

Cependant, environ 535 millions, oui 535 millions, est le nombre d'enfants qui vivent dans des pays en situations d'urgence humanitaire à travers le monde, soit un enfant sur quatre, selon les derniers chiffres de l'Unicef.

Plus que jamais dans l'histoire récente du monde, la vie et l'avenir de ces enfants sont mis en péril. Beaucoup sont déjà vulnérables, ils vivent dans la pauvreté, privés d'alimentation adaptée, déscolarisés et exposés aux risques d'exploitation. Des situations qui menacent d'inverser des progrès durement acquis à travers le monde en matière de développement.

Le développement durable c'est d'abord un monde pour les générations à venir, un monde pour les enfants d'aujourd'hui, sans faire de laissés-pour compte ; c'est aussi et surtout « un monde digne des enfants » tel que nous l'avons convenu déjà depuis la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale en 2002. Beaucoup de progrès ont été réalisés, mais il reste encore un long chemin à faire.

M. le Président,

S'il est un sujet qui fait sans conteste l'unanimité c'est bien le besoin de protéger les enfants et de promouvoir leur droits, notamment par l'éducation qui reste le moyen le plus efficace y compris pour protéger les enfants des dangers d'exploitation, de mariage précoce et forcé, de recrutement et pour les préparer à être les adultes de demain.

M. le Président,

Le Liban, reste fermement engagé à créer un environnement sûr permettant l'épanouissement des enfants, filles et garçons également, et le développement de leurs compétences et de leurs talents. Signataire des conventions et instruments charnières, relatifs aux droits des enfants, le Liban a adopté plusieurs lois nationales, stratégies et plans d'actions permettant d'assurer la protection et la promotion des droits des enfants.

L'un des défis majeurs auquel fait face aujourd'hui le pays, est la présence au Liban de plus d'1, 200,000 réfugiés Syriens dont plus de 417,000 sont âgés entre 3 et 14 ans.

Il est à rappeler que le Liban accueille le plus de réfugiés au monde en proportion de sa population.

Néanmoins, nous avons réussi à entreprendre des progrès remarquables notamment au niveau de l'éducation : alors qu'en 2011, 27 000 enfants syriens étaient scolarisés, aujourd'hui ce nombre atteint 197 000 soit 7 fois plus. Pour répondre à cette augmentation constante, 314 écoles publiques supplémentaires ont été aménagées pour donner des cours aux enfants réfugiés pendant l'après-midi.

Dans le domaine de la santé, une couverture sanitaire de base est assurée pour tous les enfants au Liban, à travers le réseau national des centres de santé primaire.

Le Ministère de la Santé travaille actuellement à l'exécution d'un programme de vaccination globale appliqué notamment dans les écoles et les centres de santé. En 2016, ce programme couvrirait 90% des enfants recensés sur le sol libanais.

Les soins et l'hospitalisation des patients atteints de troubles mentaux devraient prochainement faire l'objet d'un financement couvrant l'intégralité des frais. Des centres spécialisés dans ce type de troubles sont également en train d'être mis en place.

Par ailleurs, plusieurs comités compétents dans le domaine de la protection de l'enfance ont vu le jour, comme le Comité pour la l'élimination du travail des enfants, qui est assorti d'un plan d'action à l'horizon 2020, dont une annexe est spécifiquement consacrée aux enfants réfugiés au Liban.

M. le Président,

Pour conclure, permettez-moi de souligner l'importance des travaux de cette commission pour examiner et répondre au mieux aux nouveaux défis qui menacent les enfants aujourd'hui, depuis les situations de conflits armés et d'urgences humanitaires qui amplifient les besoins et l'attention requise par les enfants, jusqu'aux nouveaux défis à l'ère du numérique et des nouvelles technologies qui nécessitent l'actualisation adaptée de nos efforts collectifs.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire Général pour les rapports présentés ainsi que l'Unicef et le Comité des Droits des enfants pour leur inestimable contribution, de même que les experts et rapporteurs spéciaux pour leurs présentations respectives.

M. le Président, je vous souhaite ainsi qu'aux membres du Bureau plein succès dans vos travaux, et vous remercie pour votre attention.